

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015 (20h30)**

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT (procuration à Jocelyne CASTON), Christophe BURLING (procuration à Monique SEGUIN-MANCHON).

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

---

Le Maire adresse en premier lieu un témoignage de sympathie aux familles de MM. André ROUX, Noël DUCHEMANN, et Louis SEGUIN, décédés. Il ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2015, qui ne soulève aucune observation.

### **CONTRIBUTION AU FONDS UNIQUE LOGEMENT HABITAT (FULH)**

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires sociales, rappelle que le FULH est un dispositif piloté par le Département, et qui a pour objectif d'aider les personnes en difficulté à accéder à un logement, à se maintenir dans leur logement, à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau. La Commune verse chaque année une contribution à l'UDAF (Union des Associations Familiales de la Drôme) gestionnaire du FULH sur la base indicative de 0,50 € par habitant, soit 1 276 € en 2015. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES P'TITS LOUPS »**

Sur avis du médecin de prévention, le poste occupé par Mme PEMEANT, employée municipale, a dû être aménagé. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et pour une durée de un an, Mme PEMEANT est mise à disposition du CLSH, à raison de 14h30 hebdomadaires annualisées, pour exercer la fonction d'animatrice, avec une période d'essai de 3 mois. Grâce au dispositif de mise à disposition, sa quotité de temps de travail annualisé et son statut de fonctionnaire sont maintenus. Sa carrière et sa rémunération restent gérées par la Commune. En contrepartie, le CLSH rembourse à la Commune, la rémunération et les charges sociales correspondant au temps de mise à disposition. La convention de mise à disposition partielle est approuvée à l'unanimité.

### **REGIME INDEMNITAIRE : INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE MISSION DES PREFECTURES (IEMP)**

Mme Chloé PONS a demandé sa mutation pour la Commune de Loriol. Son départ sera effectif le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Une opération de recrutement a été lancée en juillet pour trouver un nouveau responsable de l'urbanisme. Une candidate actuellement en poste à la Ville de Valence a été retenue. Le régime indemnitaire octroyé par la Ville de Valence étant plus favorable, le Maire sollicite le Conseil municipal pour qu'il relève le coefficient plafond d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) déjà existante, et instaure l'indemnité de mission des préfetures (IEMP) avec une possibilité de cumul, en vue de maintenir le niveau de rémunération de l'agent recruté. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **SUBVENTION A LA SECTION ATERRISSAGE PARACHUTAGE (SAP) POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU**

Les Communes de Loriol, Livron, et d'Allex ainsi que le Souvenir Français sont sollicitées par la SAP : Section Atterrissage Parachutage, pour participer financièrement à l'achat d'un nouveau drapeau officiel, estimé à 525 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100 €.

### **SUBVENTION SOUMISE A CONDITION D'OCTROI**

- **OGEC Saint-Maurice** : Le Conseil municipal accepte de verser la somme de 958 € prévue au budget 2015 puisque l'OGEC a réalisé et fournit les justificatifs de dépenses correspondants aux projets pédagogiques réalisés durant l'année scolaire 2014-2015.

### **BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire rappelle que le budget voté le 13.04.2015 est un budget prévisionnel et qu'il convient d'ajuster les crédits. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire 26 000 € de crédits nouveaux issus des produits d'indemnités de sinistres et de la recette de taxe d'aménagement, et d'équilibrer le budget en inscrivant le même montant en dépense d'investissement, à l'article 21571 (Matériel roulant) ; l'objectif étant de pouvoir remplacer si l'opportunité se présente, le camion IVECO polybenne volé en juin dernier.

## **DIVERS**

### **• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués**

Le Maire a rencontré les services de Gendarmerie et informe l'assemblée qu'une enquête de sûreté va être diligentée sur toute la Commune. Enfin, il signale qu'il a assisté avec M. ROUBY et M. QUAIRE, au Congrès des Maires de la Drôme, le 1<sup>er</sup> octobre dernier à Montélimar.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture des permis de construire et déclarations préalables, certificats d'urbanisme et autorisations de travaux délivrés depuis le 21 septembre 2015. Il annonce que la société privée qui gère le distributeur de billets a remis en service après travaux, l'appareil en panne depuis plusieurs mois. Il incite la population à y effectuer leurs retraits d'argent pour maintenir le seuil de rentabilité de cet équipement.

Mme Jocelyne CASTON, adjointe à la communication, rend compte de la réunion avec les services de l'Etat (DDT) et du Département qui a permis d'ajuster le projet de changement de signalétique au vu de la nouvelle réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et pré enseignes, en vigueur depuis le 13 juillet 2015. Une information détaillée sera publiée dans le bulletin municipal.

M. Christian SIRON, adjoint délégué, rappelle que la première période d'activités périscolaires est terminée. Une réunion est prévue avec les animateurs. Les questions de discipline seront entre autres abordées. Le prochain conseil d'école aura lieu le 9 novembre faisant suite à l'élection des parents délégués d'octobre. Il termine en évoquant les travaux de sécurisation du réseau de défense incendie à proximité du cimetière et les travaux d'élagage prévus le long du canal du Moulin.

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires sociales, explique l'expérience tentée et réussie par le service petite enfance de la Communauté de Communes du Val de Drôme, consistant en l'ouverture expérimentale d'une microcrèche, au mois d'août, pour répondre à une demande des parents. Elle évoque aussi la dizaine de chantiers de jeunes conduits par les communes volontaires et le dispositif de bourse au permis de conduire également initié par la CCVD.

M. Rodrigue ROUBY, adjoint délégué, expose les travaux de voirie réalisés sur la Commune et les travaux menés sur les terrains de football. La pose d'une clôture autour de la salle polyvalente est programmée.

Mme Christel DUBOIS, conseillère déléguée aux associations, rappelle le calendrier des manifestations prévues en novembre.

Avant de clore la séance, Mme Marie-Cécile SEGUIN interpelle le Maire sur la gestion intercommunale des déchets, sur la hausse de la taxe correspondante (TEOM) et surtout sur l'implantation des bacs de collecte. Les personnes âgées ou en perte de mobilité, rencontrent de grandes difficultés pour déposer, parfois loin, leurs déchets. Elle souhaite que la Commune, les délégués communautaires fassent remonter cet état de fait au service gestionnaire de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h30.